

**Ne pas distribuer directement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.**

## DRONE VOLT

### annonce le succès d'une augmentation de capital d'un montant de 8,8 millions d'euros

Villepinte, le 10 décembre 2021

**DRONE VOLT, expert en intelligence artificielle embarquée et constructeur de drones civils professionnels, annonce le succès d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant global de 8,8 millions d'euros, ayant pris la forme à la fois d'une augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs (l'« Offre Réservée ») mais également d'un placement privé effectué auprès d'un cercle restreint d'investisseurs (le « Placement Privé ») définis ci-dessous.**

L'augmentation de capital a été réalisée à travers l'émission d'actions à bons de souscription d'actions remboursables (« ABSAR »), permettant de lever un montant global de 8,8 millions d'euros, hors produit de l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») attachés. Le livre d'ordres a été couvert par des ordres émanant d'investisseurs français et étrangers. Le prix d'émission des ABSAR a été fixé à 0,075 €, soit une décote de 12,5% sur le cours de clôture du 9 décembre 2021 ou une décote de 20,2% sur la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action DRONE VOLT des 10 dernières séances de Bourse précédant sa fixation, dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte de la Société du 18 juin 2021, aux termes de sa 14<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions.

Pour rappel, les fonds levés permettront à DRONE VOLT de se doter des moyens financiers nécessaires pour soutenir sa croissance externe à travers la réalisation d'acquisitions visant des acteurs à fort potentiel de développement. Dans ce cadre, le Groupe a annoncé, le 8 décembre 2021, la signature d'une lettre d'intention (L.O.I.) non engageante visant l'acquisition d'un spécialiste de la distribution et du service par drones situé aux Pays-Bas. En outre, les fonds levés permettront au Groupe de soutenir son activité commerciale à l'international et de financer son activité de recherche et développement. Ainsi, en sécurisant les moyens financiers nécessaires lui permettant d'accélérer son développement, DRONE VOLT décide de suspendre son recours au contrat de financement par obligations convertibles signé avec ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES en septembre 2020 et ne mettra pas en place de nouvelles lignes de financement du même type, pour une période minimum de 12 mois.

*« Nous sommes très heureux du succès de cette augmentation de capital et tenons à remercier nos actionnaires historiques comme les nouveaux investisseurs de la confiance qu'ils témoignent à notre projet. » a déclaré Marc Courcelle, Directeur Général de DRONE VOLT. « Cette levée de fonds nous permettra de mener à bien le déploiement de notre stratégie de croissance externe qui a été couronnée de succès par le passé et qui nous permettra d'élargir davantage notre savoir-faire technologique tout en augmentant notre volume d'affaires. L'opération viendra également soutenir l'excellente dynamique de notre activité commerciale à l'international, fruit du succès de nos solutions technologiques de pointe, de la pertinence des partenariats que nous avons noués et des contrats que nous avons remportés ces derniers mois. »*

#### **Principales caractéristiques de l'« Offre Réservée » et du « Placement Privé » :**

- **Nature et type de l'Offre Réservée et du Placement Privé :** L'Offre Réservée et le Placement privé

ont été réalisés à travers une augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription d'actions remboursables (« ABSAR »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'1 bon de souscription d'actions remboursable (« BSAR »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'une catégorie d'investisseurs et d'un cercle restreint d'investisseurs.

- **Cadre juridique de l'émission** : Faisant usage des délégations consenties par l'Assemblée générale mixte en date du 18 juin 2021 en vertu de la 14<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration réuni le 8 décembre 2021 a décidé du principe de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.  
Le 9 décembre 2021, le Directeur Général, agissant dans le cadre d'une subdélégation conférée par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'émission d'ABSAR dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.  
L'Offre Réservée était ouverte au profit d'un nombre maximum de 50 investisseurs appartenant à la catégorie de bénéficiaires suivante : des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans les secteurs du transport (en ce compris, de l'aérospatiale et/ou aéronautique) et/ou de la défense et de la sécurité et/ou de l'intelligence artificielle et/ou des logiciels et/ou de l'imagerie, et/ou de la robotique, et/ou de la télécommunication et/ou de l'énergie et/ou de la surveillance, de la recherche et de l'inspection.  
S'agissant du placement privé, il était ouvert auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, étant précisé que l'émission réalisée était limitée à 20% du capital social.
- **Augmentation de capital en vertu de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 18 juin 2021** : 19 722 841 ABSAR émises pour un montant de 1 479 213,08 euros dont 5 356 176 ABSAR pour un montant de 401 713,2 euros par voie de compensation de créances.
- **Augmentation de capital en vertu de la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 18 juin 2021** : 97 475 726 ABSAR émises pour un montant de 7 310 679,45 euros dont 17 942 624 ABSAR pour un montant de 1 345 697 euros par voie de compensation de créances.
- **Caractéristiques des bons de souscription d'actions remboursables** : Chaque action nouvelle émise est assortie d'1 bon de souscription d'actions remboursables (BSAR). Ces BSAR donnent le droit de souscrire à une action nouvelle DRONE VOLT, à raison d'1 BSAR pour 1 action, à un prix d'exercice unitaire de 0,11 €. Les BSAR ont une maturité de 5 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2026 et seront cotés. Les BSAR font l'objet d'une clause de remboursement anticipé au prix unitaire de 0,0001 €, au gré du Groupe, si la moyenne pondérée par les volumes de transactions de l'action DRONE VOLT venait à atteindre ou dépasser 0,20 € pendant 5 jours de bourse compris dans une période de 10 jours de bourse consécutifs.  
Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSAR seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0013088606 – ALDRV.  
L'exercice de la totalité des BSAR entraînerait la création de 117 198 567 actions nouvelles supplémentaires (soit une dilution maximale de l'ordre de 24,2%), représentant un produit d'émission total potentiel de 12,9 M€.
- **Valeur théorique des BSAR** : La valeur théorique d'un BSAR ressort à 0,009 €, avec l'hypothèse d'une volatilité de 30% et sur la base du cours de clôture au 9 décembre 2021 qui est égale à 0,0858 €. Le prix de souscription des ABSAR de 0,075 € représente une décote de 20,2% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action DRONE VOLT des 10 dernières séances de Bourse. La valeur théorique du BSAR est équivalente à une décote supplémentaire de 9,6%.
- **Incidence de l'émission sur la répartition du capital** : À titre indicatif et sur une base non diluée, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital sera portée à environ 0,68% s'il ne participe pas à l'opération.
- **Règlement-livraison et cotation des ABSAR** : Le règlement-livraison des ABSAR est prévu le 14

décembre 2021. Les actions nouvelles et les BSAR seront immédiatement détachés dès leur émission. L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue le 15 décembre 2021. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0013088606 – ALDRV.

L'admission des BSAR aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris est prévue le 15 décembre 2021.

- **Garantie de l'Offre Réservée :** Invest Securities est intervenu en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre. L'Offre Réservée et le Placement Privé n'ont pas fait l'objet d'un contrat de garantie.
- **Facteurs de risques :** L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2020 publié par la Société le 30 avril 2021 et disponible sans frais sur son site Internet (<https://www.dronevolt.com/fr/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

L'Offre Réservée n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

---

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles sur [www.dronevolt.com / Investisseurs](http://www.dronevolt.com/Investisseurs)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](https://www.actusnews.com)

Pour recevoir la newsletter du Groupe, écrire à : [finance@dronevolt.com](mailto:finance@dronevolt.com)

---

#### À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Suisse et en Indonésie. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

Le Groupe DRONE VOLT, membre du GICAT, a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 millions d'euros en 2020.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

**DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :**

Action : Mnémo : ALDRV.PA - Code ISIN : FR0013088606 - Éligible : PEA, PEA-PME

Plus d'informations sur [www.dronevolt.com](http://www.dronevolt.com)

#### Contacts :

---

##### Relations Investisseurs DRONE VOLT

Sylvain Navarro – T: +33 7 88 87 50 88  
[finance@dronevolt.com](mailto:finance@dronevolt.com)

##### Relations médias FINANCE ACTUS finance & communication

Manon Clairet – T: +33 1 53 67 36 73  
[dronevolt@actus.fr](mailto:dronevolt@actus.fr)

##### Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER DRONE VOLT

Céline Vergely – T: +33 6 08 42 75 84  
[celine@dronevolt.com](mailto:celine@dronevolt.com)

#### Avertissement :

---

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu

des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, et ne constitueront pas, une offre de vendre des titres, ni la sollicitation d'un ordre d'achat, des titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des valeurs mobilières de la Société doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant la Société. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Invest Securities et n'ont pas été vérifiées indépendamment par ces derniers.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son rapport financier annuel 2020 publié par la Société le 30 avril 2021 ainsi qu'aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels DRONE VOLT est présent.